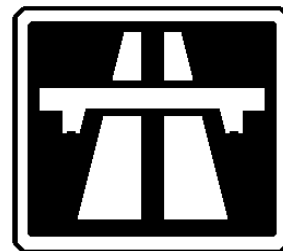


CO.P.R.A. 184

Collectif pour la Protection des Riverains
de l'Autoroute A184 (devenue A104)



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mardi 12/11/19

**A la suite des déclarations persistantes du Maire de Poissy,
Pour exiger le prolongement de la Francilienne (projet A104).**

A - LES CONSTATS :

- **Chaque ville du secteur s'urbanise encore un peu plus, chaque année, au-delà du raisonnable.** Pendant ce temps, les transports en commun n'ont pas été rénovés et développés, comme ils auraient dû l'être, de manière anticipée et réfléchie. Cela engendre donc un accroissement très important du flux de circulation routière, donc une **augmentation inacceptable des pollutions sonores et chimiques**, dans ce tissu urbain.
- **Le projet A104 fait couler beaucoup d'encre, depuis bientôt 30 ans :**
 - **Trois Premiers Ministres** (M. BÉRÉGOVOY en 1993, M. BALLADUR en 1995 et M. JOSPIN en 1997) ont procédé à l'**annulation du dit projet A104**, face à la forte opposition des populations.
 - La **Commission Mobilité 21**, dans son rapport de 2013, met en exergue le « **caractère extrêmement controversé du projet en raison de la présence de milieux sensibles et de son coût élevé** ».
 - Le **Rapport DURON** du 01/02/2018 confirme la décision précédente de la Commission Mobilité 21.
 - La **Loi d'Orientation sur les Mobilités** de fin 2018 reprend les décisions précédentes dans l'une de ses cinq priorités : « **Remise en état des réseaux routiers existants** ».
- **Le Gouvernement appuie les décisions précédentes** puisque le nouveau Secrétaire d'Etat aux Transports donne « **la priorité, aujourd'hui, aux solutions alternatives à la route** » en « **priviliégiant l'optimisation du réseau routier existant et le report des usagers vers les transports collectifs...** ». Il demande donc que soit développé le **report modal ferré et fluvial, au sujet du fret**.

B - DES SOLUTIONS EXISTENT :

- **Inciter certaines entreprises à repenser leurs modes de transports**, afin de faire diminuer considérablement les flux des camions, à travers les villes, étant donné que ces entreprises sont nombreuses à être situées en bordure de Seine ou d'Oise et à proximité de voies ferrées et de la gare de triage d'Achères.
- **Limiter, de manière drastique, la politique des « flux tendus »** dans les entreprises, afin de diminuer la circulation des poids lourds.
- **Réaliser des aménagements, le long de la RN184, afin de protéger les riverains des nuisances sonores et chimiques** (avec création de portions en souterrain, de carrefours dénivelés, de protections phoniques...). Si le CO.P.R.A. 184 y est favorable, depuis plusieurs années, **c'est uniquement pour des raisons de sécurité et de protection des riverains et non pas pour transformer cette voie en « Super Boulevard à poids lourds »** comme le proposent certains élus, en préconisant « d'envoyer, sur cette RN184 déjà surchargée, les camions qui sont en transit à travers leurs ville ».
- **Raccorder la RN184 à l'A14**, à l'entrée nord de Saint-Germain-en-Laye.

CO.P.R.A. 184

BP 30035 ERAGNY 95611 CERGY cedex

<http://www.copra184.org> contact@copra184.org

<https://www.facebook.com/CopraA184/info/>

<https://twitter.com/copra184>

- **Trouver des solutions pour la circulation des poids lourds, en dehors des zones urbanisées et en dehors de l'axe qui passerait par le « futur pont d'Achères » et le « nouveau pont de Triel », à travers la plaine de Chanteloup-les-Vignes et à travers le Bois de Verneuil qui serait saccagé.**
(Axe que des élus ont envisagé de mettre en place, depuis plusieurs années, de manière **sournoise**, lorsque la première pierre du « nouveau pont de Triel » a été posée, en 2004).
Faire de cet axe « l'**A104 Bis** », à 2 fois 2 voies, sans aucune protection pour les riverains, serait inacceptable.

C – COMMENT ENVISAGER CES SOLUTIONS QUI EXISTENT :

- **En se mettant autour d'une table**, à condition que certains élus n'aient pas l'idée, à priori, d'imposer, à leurs voisins, les trafics routiers qu'ils ne souhaitent plus chez eux !
« **Déplacer un problème chez le voisin** », ce n'est pas « **Traiter ce problème à la base** ».

Les populations, quelles qu'elles soient, méritent mieux que cela !

Elles méritent et elles exigent des solutions, en dehors des zones urbanisées.

- Des **cheminements en souterrain** pourraient être envisagés, dans le cas du trafic de poids lourds en transit, avec traitements de l'air rejeté...

D - CONCLUSION :

Quand la situation semble bloquée, **il paraît évident qu'il faille établir une véritable concertation sincère, honnête, transparente et crédible, avec les victimes potentielles que nous représentons, afin de trouver un nécessaire compromis.**

Toute autre approche ne peut conduire qu'à un rapport de force préjudiciable.

Le Bureau Exécutif du Collectif CO.P.R.A. 184
Le mardi 12 /11/2019

